

## Formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par les ambulanciers dans le cadre d'une AMU

### Module 1

#### 3H30 : Cadre Réglementaire

- . S'intégrer dans le dispositif d'aide médicale urgente en tant qu'ambulancier
- . Connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire et aux actes professionnels autorisés dans le cadre de l'aide médicale urgente, leur typologie et leurs modalités d'application
- . Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques.

### Module 2

#### 14h : Application des actes professionnels

- . Apprécier la gravité d'un tableau clinique dans un contexte d'intervention relevant de l'aide médicale urgente.
- . S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des règles de bonnes pratiques.
- . Faire preuve de dextérité dans un contexte d'urgence

### Module 3

#### • 3H30 : Recueil et Traçabilité

- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin dans une situation d'urgence ;
- Transcrire avec exactitude les informations recueillies et les actes réalisés pour assurer une continuité de prise en soins adaptée à l'état clinique du patient

### Durée

- 3 jours/ 21 heures de face à face pédagogique.
- 9h00 à 17h00
- Session de 10 à 12 agents

### Public concerné et pré-requis

- Tout professionnel Ambulancier diplômé d'état et ayant obtenu son diplôme avant janvier 2023
- Pas de pré-requis

### Objectifs pédagogiques

- Rechercher, hiérarchiser les informations sur la situation de soin et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée, en lien constant avec le médecin régulateur ou mettre en œuvre certains actes professionnels adaptés sous la direction du médecin du SMUR.

### Objectifs transversaux

- S'intégrer dans le dispositif de l'AMU en tant qu'ambulancier
- Connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent

- S'appropriier les actes professionnels dans le strict respect des bonnes pratiques
- Faire preuve de dextérité dans l'urgence
- Evaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster
- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin
- Transcrire avec exactitude les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin
- Réaliser les actes professionnels en lien constant avec le médecin :
- Réaliser des aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
- Réaliser les actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié :
- Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU,

### Délais et modalités d'accès ou d'inscription à la formation

Dates et inscriptions à valider avec l'établissement/service demandeur

Délais d'accès : à réception des dates finalisées

10 à 12 apprenants par groupe de formation

### Moyens pédagogiques et techniques

- Exposé interactif
- Mises en situation simulées avec débriefing
- Ateliers d'apprentissages des gestes
- Apport théoriques

#### Formateurs

- Personnels de santé travaillant dans SMUR
- Habilité par un CESU

#### Tarif (le CESU91 n'est pas assujéti à la TVA)

- 450 euros/agent

#### Chiffres clés :

- Nouvelle formation 2024

### Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation

- Présence à la totalité des séquences d'enseignement.
- SEP (Sentiment d'Efficacité Personnel) début et fin de formation

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap:

- Les locaux sont accessibles aux Personnes en situation de handicap
- Une adaptation de la formation est possible pour les personnes en situation de handicap.
- Secrétariat CESU : 01.69.13.95.70 de 8h00 à 16h00. [cesu@samu91.org](mailto:cesu@samu91.org)
- La Ressource Handicap Formation de l'AGEFIPH IDF : [rhf-idf@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-idf@agefiph.asso.fr)
- Le registre public d'accessibilité est consultable sur demande

#### Documents remis :

- Délivrance d'une attestation « **Formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par les ambulanciers dans le cadre d'une AMU** »
- Remise d'un support pédagogique